Vos questions / nos réponses

Alcoologie

Par Profil supprimé Postée le 10/03/2023 11:20

> Bonjour, Je souhaiterai prendre rdv. suis je obligée de passer par mon médecin traitant ? Je vous remercie par avance. Bien cordialement

---

Mise en ligne le 13/03/2023

Bonjour,

Il est possible d'obtenir un rendez-vous avec des professionnels en addictologie dans les Centres de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en addictologie (CSAPA). Ces centres sont gratuits, confidentiels, et il n'est pas nécessaire d'avoir un courrier du médecin traitant pour s'y rendre.

Nous vous joignons un lien "adresses utiles" en fin de réponse qui vous permettra de trouver la liste des CSAPA de votre département. Il est nécessaire de les contacter par téléphone pour prendre rendez-vous.

Notre service en revanche est uniquement un service d'écoute, de soutien, d'orientation à distance. Nous ne recevons pas de public. Si vous souhaitez échanger avec un.e écoutant.e ou être guidée dans votre recherche, vous pouvez nous contacter gratuitement et anonymement par téléphone ou par tchat.

Nous répondons au 0 980 980 9830 (appel non surtaxé) tous les jours de 08h à 02h. Le tchat est ouvert de 14hà 00h du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Nous espérons avoir pû vous renseigner et vous souhaitons bon courage dans vos recherches,

Bien cordialement,

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service
- Article - Je souhaiterais être aidé